

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 785 Subvention à l'association Danse un pas à deux (12e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Véronique DUBARRY,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel le Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Danse un pas à deux, 1, avenue du Général Dodds (12e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e commission et par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 3.600 euros est attribuée à l'association Danse un pas à deux pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2011. Son siège social est 1, avenue du Général Dodds, (12e). 2011_04810. 43342.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.